

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :
Évans Potvin
Martin Voyer
André Fortin
Richard Lapointe
Lévis Duchesne
Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :
La directrice générale, Marie-Hélène Boily
Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 95.05.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Présentation et dépôt des états financiers 2016.
 - 4.1.2. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 avril 2017 au 1^{er} mai 2017.
 - 4.1.3. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 avril 2016 au 18 avril 2016 suite à la vérification financière de l'année 2016.
 - 4.1.4. Contribution municipale Transport adapté année 2017.
 - 4.1.5. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale.
 - 4.1.6. Proclamation de la Semaine de la sécurité civile.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres public sur le Système électronique des appels d'offres – Fabrication et restauration d'enseignes directionnelles.
 - 4.2.2. Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. - Achat de chlorure de calcium en flocons (abat poussière).
 - 4.2.3. Autorisation d'un signataire – Contrat relatif aux travaux de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux de la route Lac-à-la-Croix à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
 - 4.2.4. Demande de dérogation mineure n° 136-2017 soumise pour la propriété située au 202, rue Saint-Georges.
 - 4.2.5. Demande de dérogation mineure n° 137-2017 soumise pour la propriété située au 2902, 48^e chemin.
 - 4.2.6. Demande de dérogation mineure n° 138-2017 soumise pour la propriété située au 1384, 3^e Rang Est.
 - 4.2.7. Adoption du second projet de règlement n° 213-2017 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.8. Adoption du règlement n° 214-2017 modifiant le règlement de construction n° 24-99.
 - 4.2.9. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur.

- 4.2.10. Adoption du premier projet de règlement n° 216-2017 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.11. Autorisation de signataires – Entente à intervenir avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada - Conduite d'aqueduc sous la voie ferrée dans le cadre des travaux du 16^e chemin.
- 4.2.12. Autorisation de passage pèlerinage à pied «À la rencontre de St-Antoine».
- 4.2.13. Autorisation de passage Challenge cycliste des Bleuets Desjardins.
- 4.2.14. Demande à Bell Canada – Réparation d'infrastructures.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :

- 4.3.1. Nomination d'un mandataire de Nordak Marine – Avis d'ouvrage à Transport Canada et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Signalisation marine aux sites de la plage le Rigolet et du quai municipal.
- 4.3.2. Autorisation de signataires – Protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy – Circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » Travaux d'entretien « saison 2017 ».

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

- 6.1 Remplacement de l'horloge - Parc Maurice-Kirouac;
- 6.2 Motions de félicitations – Conseil d'administration de la Villa du Presbytère;
- 6.3 Motion de félicitations - Direction générale et son équipe d'employés – Résultats financiers 2016;
- 6.4 Motions de sympathies – Décès de madame Sylvie Tremblay.

7. Période de questions des citoyens.

Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 96.05.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 97.05.2017 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Madame Sylvie Boudreault, vérificatrice de Mallette S.E.N.C.R.L. présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Monsieur le conseiller André Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer, que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	États financiers avant consolidation	États financiers après consolidation
Total des revenus de fonctionnement	6 399 612 \$	6 380 288 \$
Total des charges	(6 811 011) \$	(6 802 673) \$
Conciliation à des fins fiscales	723 093 \$	763 234 \$
Surplus de l'exercice	311 694 \$	340 849 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 98.05.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 AVRIL 2017 AU 1ER MAI 2017

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 avril au 1^{er} mai 2017 laquelle totalise la somme de 343 023,20 \$ \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 99.05.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 AVRIL 2016 AU 18 AVRIL 2016 SUITE À LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2016

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 avril au 18 avril 2016 laquelle totalise la somme de 141 200,73 \$ suite à la vérification financière de l'année 2016. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 100.05.2017 CONTRIBUTION MUNICIPALE TRANSPORT ADAPTÉ ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2017 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire et, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 un montant de 6 566 \$ à être versé en un versement pour le 1^{er} mai 2017;

Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 740 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes vivant avec un handicap pour l'exercice 2017;

De plus, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte, d'une part, que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap, prévue à l'Arrêté en conseil numéro 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap approuvé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5. 101.05.2017 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 102.05.2017 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin e proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2017, la Semaine de la sécurité civile sur le thème : Ma sécurité : ma responsabilité!

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **103.05.2017** **OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – FABRICATION ET RESTAURATION D'ENSEIGNES DIRECTIONNELLES**

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 14 avril 2017;

Considérant que suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les Enseignes Ste-Marie / Flash néon inc.	Alma	100 487,00 \$
Les Enseignes April inc.	Jonquière	122 103,45 \$
Lumicom	Victoriaville	132 295,98 \$

À ces causes, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de fabrication et restauration d'enseignes directionnelles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Enseignes Ste-Marie / Flash néon inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **104.05.2017** **OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. - ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS (ABAT POUSSIÈRE)**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 11 051,44 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **105.05.2017** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE LA ROUTE LAC-À-LA-CROIX À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre d'exécuter le contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la route de Lac-à-la-Croix;

Considérant que la longueur physique de la route est de 2,191 km et représente une somme de 16 206\$.

À ces causes, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la route de Lac-à-la-Croix, le tout pour la somme de 16 206 \$, et ce, pour une durée d'un an. Le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.4 106.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 136-2017
SOUmise POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 202, RUE
SAINT-GEORGES**

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 136-2017, soumise par mesdames Josée, Audrey et Martine Villeneuve dans le but d'obtenir une dérogation visant à autoriser sur leur propriété du 202, rue Saint-Georges un morcellement qui aurait pour but de :

- Créer un lot dont la profondeur moyenne serait de 73,25 mètres alors que la réglementation exige une profondeur moyenne de 75 mètres (lot projeté 6 053 011);
- Créer un lot dont la profondeur moyenne serait de 69,86 mètres et la superficie de 1 806,2 mètres carrés, alors que la réglementation exige une profondeur moyenne de 75 mètres et une superficie minimale de 2 000 mètres carrés (lot projeté 6 053 012).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 12 avril 2017) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la demande de dérogation mineure n° 136-2017 soumise pour la propriété située au 202, rue Saint-Georges soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 12 avril 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.5 107.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 137-2017 SOU-
MISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2902, 48E CHEMIN**

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 137-2017, soumise par monsieur Martial Bouchard propriétaire du 2902, 48^e chemin dans le but d'obtenir une dérogation visant à :

- Régulariser l'implantation de sa résidence à une distance de 6,69 mètres de la limite de rue, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 7,5 mètres (dérogation de 0,81 mètre);
- Régulariser la profondeur moyenne de l'emplacement à 56,08 mètres, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 75 mètres (dérogation de 18,92 mètres).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 12 avril 2017) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la demande de dérogation mineure n° 137-2017 soumise pour la propriété située au 2902, 48^e chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 12 avril 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 108.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 138-2017
SOUmise POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1384, 3E
RANG EST**

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 138-2017, soumise par monsieur Donald Coté, propriétaire du 1384, 3^e rang Est dans le but d'obtenir une dérogation visant à :

- Autoriser, par le biais d'un morcellement réalisé en vertu de l'article 101 de la LPTAAQ, la présence d'un bâtiment accessoire résidentiel :
 - dont la superficie est de 302 mètres carrés, alors que le maximum autorisé par le règlement de zonage n° 22-99 est de 105,6 mètres carrés (dérogation de 196,4 mètres carrés);
 - dont la hauteur est de 6,4 mètres, alors que le maximum autorisé par le règlement de zonage n° 22-99 est de 6 mètres (dérogation de 0,4 mètre).
- Autoriser, par le biais d'un morcellement réalisé en vertu de l'article 101 de la LPTAAQ, la localisation d'un bâtiment agricole à une distance de 6,22 mètres de la limite latérale de propriété, alors que le minimum autorisé par le règlement de zonage 22-99 est de 10 mètres (dérogation de 3,78 mètres).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 12 avril 2017) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la demande de dérogation mineure n° 138-2017 soumise pour la propriété située au 1384, 3^e rang Est chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 12 avril 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 109.05.2017 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 213-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter le second projet de règlement n° 213-2017 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de régir l'implantation de logements intergénérationnels sur le territoire municipal. Ce second projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 110.05.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 214-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 24-99

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'adopter le projet de règlement n° 214-2017 modifiant le règlement de construction n° 24-99 et ses amendements en vigueur dans le but de mettre à jour la liste des Lois, règlements et codes faisant partie intégrante du règlement. Ce projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions relatives à l'implantation des véhicules de camping sur le territoire municipal.

4.2.10 111.05.2017 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 216-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'adopter le premier projet de règlement n° 216-2017 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions relatives à l'implantation des véhicules de camping sur le territoire municipal. Ce premier projet fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 112.05.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA - CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA VOIE FERRÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU 16E CHEMIN

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada concernant une permission d'installer, d'utiliser et d'entretenir une conduite d'aqueduc dans le cadre des travaux de construction d'une conduite au 16^e chemin. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 113.05.2017 AUTORISATION DE PASSAGE PÈLERINAGE À PIED « À LA RENCONTRE DE ST-ANTOINE »

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser le passage du pèlerinage à pied « À la rencontre de St-Antoine » dans les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix les 11, 12 et 13 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 114.05.2017 AUTORISATION DE PASSAGE CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS

Monsieur le conseiller Évangéline Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le Challenge cycliste des Bleuets à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le dimanche 3 septembre 2017 lors de la randonnée cyclosportive qui traverse les différentes municipalités du lac Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

4.2.14 115.05.2017 DEMANDE À BELL CANADA – RÉPARATION D'INFRASTRUCTURES

Considérant le passage souterrain d'un fil de fibre optique de Bell Canada à l'angle des rues Saint-André et Saint-Basile;

Considérant que les travaux réalisés par Bell Canada ne sont pas à l'épreuve du gel;

Considérant la déformation très importante du sol occasionnant des bris de la chaussée et de véhicules automobiles.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe de demander à Bell Canada, Bureau de gestion de projets, de procéder à la réparation complète des infrastructures de rues à l'angle des rues Saint-André et Saint-Basile.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 116.05.2017 NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE NORDAK MARINE – AVIS D'OUVRAGE À TRANSPORT CANADA ET AU MINIS-

TÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – SIGNALISATION MARINE AUX SITES DE LA PLAGE LE RIGOLET ET DU QUAI MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de procéder à la nomination de monsieur Raynald Simard comme mandataire autorisé de Nordak Marine afin de demander les autorisations nécessaires auprès de Transport Canada et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de signalisation marine aux sites de la plage le Rigolet et du quai municipal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 117.05.2018 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC SAINT-JEAN » TRAVAUX D'ENTRETIEN « SAISON 2017 »

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy concernant les travaux d'entretien de la saison 2017 du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean ». Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontres de citoyens
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Représentation souper bénéfique Club Lions
- Représentation soirée hommage aux bénévoles
- Réunion Festi-Vélo
- Entrevues emplois étudiants
- Dépôt des états financiers de la Villa du Presbytère
- Suivi comité Habitation pour les aînés
- Réunion comité du remplacement de l'horloge du parc Maurice-Kirouac
- Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration Camp musical
- Comité négociation convention collective
- Assemblée générale annuelle Commission des loisirs
- Représentation Société Histoire du Lac-Saint-Jean
- Rencontre Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Fédération québécoise des municipalités comité Ressources naturelles
- Participation à la grande marche « Alliance Forêt »
- Colloque développement local et régional

4.4.1 118.05.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
-----------	---------	-----------------

Chevaliers de Colomb de Métabetchouan	Souper-bénéfice Homard 27 mai 70 \$/personne	4 billets 280 \$
Fondation équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean	Brunch annuel au profit de la santé mentale dimanche 7 mai 40 \$/personne	50 \$
Pèlerinage à pied « A la rencontre de St-Antoine »	Aide financière	200 \$
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean	28 ^e édition du tournoi de golf le 1 ^{er} juin	Inscription 2 personnes 264 \$
Alliance forêt boréale Grande marche forestière 30 avril	Contribution financière	500\$
Fabrique Sainte-Croix et St-Jérôme	Déneigement saison 2016-2017	1 300 \$
Municipalité de Saint-Gédéon	Invitation à participer au défilé de la fête nationale le 24 juin	Participation de monsieur le maire
Club Eau Bois	Aide financière dans le cadre du tournoi de pêche Alma-Lac-St-Jean au profit de la Fondation Rêves d'enfant	200 \$
Société de l'ordre du Bleuet	Aide financière reconnaissance d'artistes et travailleurs culturels de la région	200 \$
Club optimiste – Spectacle country optithéâtre	Achat de billets 15\$/personne	10 billets 150 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 119.05.2017 APPROBATION PLANS ET DEVIS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À VOCATION COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE PARC MAURICE KIROUAC - REMPLACEMENT DE L'HORLOGE DU MILLÉNAIRE

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin :

D'approuver les plans et devis préparés par Mageco consultants pour la construction d'un bâtiment à vocation communautaire et culturelle dans le parc Maurice Kirouac en vue de remplacer l'horloge du millénaire;

D'autoriser le greffier à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux.

Accepté à l'unanimité

6.2 120.05.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA VILLA DU PRESBYTÈRE

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres du conseil d'administration de la Villa du Presbytère pour les résultats financiers 2016 et l'excellent travail effectué au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité

6.3 121.05.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS DIRECTION GÉNÉRALE ET SON ÉQUIPE D'EMPLOYÉS – RÉSULTATS FINANCIERS 2016

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la direction générale et son équipe d'employés pour les résultats financiers 2016 et l'excellent travail accompli au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité

6.4 122.05.2017 MOTION DE SYMPATHIE – DÉCÈS DE MADAME SYLVIE TREMBLAY

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de sympathie et de condoléances dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Sylvain Lavoie, conseiller municipal ainsi qu'aux membres de sa famille pour le décès de sa conjointe, madame Sylvie Tremblay le 5 avril dernier.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier